

DELIBERATION N° 2021/067

Approbation du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 3 mars 2021,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,

VU la délibération n° 2020/440 du 9 décembre 2020 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2021,

VU la délibération n°2021/003 du 13 janvier 2021, relative au débat d'orientations budgétaires 2021,

VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2020 certifiée par le Trésorier de la province Sud,

VU la délibération n°2021/064 du 3 mars 2021, portant approbation du budget de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2021– Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2021/022 du 10 février 2021,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 17 février 2021,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa, exercice 2021, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq-cent-quarante-cinq-millions-sept-cent-treize-mille-huit-cent-soixante-deux francs CFP **(545 713 862)**.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	473 958 465	473 958 465
Section d'Investissement	71 755 397	71 755 397
TOTAL BUDGET	545 713 862	545 713 862

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle - Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

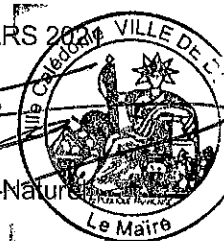
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2021

Le Maire,

Georges-Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
- AFFICHAGE	- 1
- SAG	- 1
- TPS	- 1
- TOUS SERVICES	- 18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2021 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
70	Produits des services, du domaine et ventes	400 000 000	400 000 000	
002	Affectation Excédent 2020	73 958 465		73 958 465
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		473 958 465	400 000 000	73 958 465

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	380 460 000	380 460 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000 000	25 000 000	
67	Charges exceptionnelles	1 200 000	1 200 000	
68	Dotations aux provisions	10 000 000	10 000 000	
023	Virement à la section d'investissement	53 598 465		53 598 465
042	Dotations aux amortissements	3 700 000		3 700 000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		473 958 465	416 660 000	57 298 465

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2021 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
N° OP.	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
OPFI	Emprunt et dettes assimilés	0	0	0
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)	53 598 465		53 598 465
OPFI	Dotations aux amortissements (chap.040)	3 700 000		3 700 000
OPFI	Résultat d'investissement 2020 (001)	14 456 932		14 456 932
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		71 755 397	0	71 755 397

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
N° OP.	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
202001	RAR 2020 - ACQUISITION DE MATERIEL ROULANTS	3 360 000	3 360 000	
212801	ACQUISITION MATERIEL DECHETS	38 300 000	38 300 000	
212802	PLATE-FORME BROYAGE DECHETS VERTS	30 095 397	30 095 397	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		71 755 397	71 755 397	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2021 :

☐ **Section d'Exploitation :** 473 958 465 F.CFP

☐ **Section d'Investissement :** 71 755 397 F.CFP

TOTAL 545 713 862 F.CFP